



## Ordonnance de télécom CRTC 2008-10

Ottawa, le 15 janvier 2008

Le Conseil **approuve de manière définitive** l'entente suivante. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à la demande.

<b>Requérante/Partie</b>	<b>Titre de l'entente</b>	<b>N° de dossier</b>	<b>Date de la demande</b>
Norouestel Inc./ Société TELUS Communications	Entente d'interconnexion et de services de télécommunication	8340-N1-200718041	le 19 novembre 2007

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*